

STRATÉGIE DE TESTING (état au 08.11.2021)

Motif	Scénario	Test	Facture	Certificat COVID de test négatif	Attestation de test négatif	Déclaration obligatoire
SUSPICION DE COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> Symptômes (indépendamment du statut vaccinal ou immunitaire) Contact (indépendamment du statut vaccinal ou immunitaire) <ul style="list-style-type: none"> Sur recommandation de test du SMC (par SMS, email ou courrier) En cas de notification de Swisscovid Sur demande individuelle <u>sans justificatif</u> (pas de notification ni recommandation du SMC) 	Choix entre PCR et Antigénique rapide PCR Prélèvement nasopharyngé (Pour enfants < 12 ans: prélèvement oropharyngé ou salive possible) En particulier si: <ul style="list-style-type: none"> Symptômes depuis ≥ 4 jours Symptômes chez des personnes vulnérables ou personnel de santé Enfants < 12 ans Antigénique rapide^{2,3} Prélèvement nasopharyngé	à l'assurance maladie ¹			tous les tests
	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises ou sites qui proposent un dépistage répété aux employé.e.s 	1er choix: PCR poolée Prélèvement de salive 2e choix: antigénique rapide^{2,3} Prélèvement nasal	au Canton			toutes les PCR individuelles
<ul style="list-style-type: none"> Institutions et établissements soumis à l'Arrêté du Conseil d'Etat Lieux de formation 	1er choix: PCR poolée Prélèvement de salive 2e choix: antigénique rapide^{2,3} Prélèvement nasopharyngé					
TESTS SANS SYMPTÔMES, SUR DEMANDE INDIVIDUELLE	Population générale	PCR Prélèvement nasopharyngé ou de salive	à la charge de la personne		N/A	toutes les PCR individuelles
	Employé.e.s d'entreprises intervenant dans des lieux exigeant le certificat dans l'exercice de leur fonction	Antigénique rapide^{2,3} Prélèvement nasopharyngé	à la charge de l'employeur			
	<ul style="list-style-type: none"> Enfants < 16 ans Femmes enceintes (1^{er} trim.) sur justificatif du gynécologue Personnes munies d'une attestation format SMC signée par un médecin Vacciné.e.s une dose ARNm OU vacciné.e.s par Janssen (durant 22 jours) sur présentation de l'attestation vaccinale 	Antigénique rapide^{2,3} Prélèvement nasopharyngé	à l'assurance maladie ¹			
	<ul style="list-style-type: none"> Visiteurs d'EMS ou d'institutions de soins Prestataires externes dans des institutions et établissements soumis à l'Arrêté du Conseil d'Etat 					

¹ En l'absence d'assurance maladie en Suisse, la facture est adressée à l'institution commune LAMal.

² Tout test antigénique positif doit être confirmé par un test PCR individuel. Le test de confirmation PCR est également pris en charge par la Confédération via l'assurance maladie ou l'institution commune LAMal.

³ Seuls les tests rapides antigéniques COVID-19 figurant sur la liste de l'UE ([HSC Common List](#)) peuvent être utilisés.

Non Oui N/A: non applicable

Déclaration obligatoire: **négatif dans les 24h; positif dans les 2h**